

Libéralisme et démocratie : plaidoyer pour l'idéologie dominante

Stéphane Dion

Numéro 9, hiver 1986

Démocratie et libéralisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040513ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040513ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (imprimé)

1918-6584 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dion, S. (1986). Libéralisme et démocratie : plaidoyer pour l'idéologie dominante. *Politique*, (9), 5–38. <https://doi.org/10.7202/040513ar>

Libéralisme et démocratie: plaidoyer pour l'idéologie dominante

Stéphane Dion
Université de Montréal

Le gouvernement de tous par tous — idéal de la démocratie — peut vouloir autre chose qu'une société libérale. L'association du libéralisme à la démocratie est un choix. Il reste à établir si le choix libéral est le meilleur, ou le seul viable, et si tout autre mécanisme d'organisation sociale condamne, à terme, la démocratie.

Les théories contemporaines couvrent l'éventail des opinions sur le sujet. Les politologues libéraux tendent à identifier la démocratie à la composante politique du libéralisme, la démocratie politique ne trouvant pour eux son sens que dans l'État constitutionnel-libéral (Sartori 1962: 372). Les libertariens soutiennent que la démocratie prend ses racines dans le libéralisme économique et qu'elle ne pourrait survivre sans une économie capitaliste compétitive (Friedman 1962; Usher 1981). En comparaison, les libéraux révisionnistes (Dahl 1982; Lindblom 1977) mettent en doute la connexion nécessaire entre capitalisme et démocratie et voient une menace potentielle dans le pouvoir exorbitant des grandes firmes. D'autres, tel Macpherson (1985) vont plus loin et font du capitalisme une perversion des véritables valeurs de la démocratie libérale.

Pour plusieurs socialistes, le libéralisme est capable d'une démocratie limitée et constitue une étape à dépasser dans la marche

vers plus d'égalité et de liberté. «Le libéralisme contre la démocratie» (Bouc 1981) est le slogan des mouvements plus radicaux. Mais, en dépit des divergences, toutes les familles socialistes partagent deux croyances. En premier lieu, les socialistes sont convaincus que le libéralisme freine maintenant la marche vers une démocratie véritable, et donc une société meilleure, parce qu'il favorise l'intérêt égoïste plutôt que la solidarité humaine. En second lieu, la démocratie «véritable» est pour eux synonyme de socialisme «véritable». «Socialism without democracy is a contradiction», lit-on dans la revue éditée par Ralph Miliband (Beetham 1981: 195). Le chancelier Kreisky aurait défini le socialisme comme «la démocratie politique, économique et sociale sans limitation. Le socialisme est la démocratie généralisée» (cité dans Molino 1983: 359). En comparaison, le libéralisme apparaît comme une idéologie du passé, tournant le dos aux perspectives nouvelles de démocratie économique et participative. Son idéal de liberté est vu comme étriqué, atomiste, négation même de la notion complémentaire d'égalité.

La confrontation des systèmes existants apporte aux libéraux de nombreux arguments à l'appui de leur thèse. Ils n'ont aucun mal à démontrer que les tentatives visant à instituer la démocratie sans libéralisme ont mené droit aux régimes autoritaires ou totalitaires. La démocratie libérale a sans doute ses défauts, mais elle a du moins le mérite d'exister! Pour les libéraux, il faut voir là plus qu'une coïncidence. Ils demandent comment la démocratie moderne aurait pu se développer «en marge, voire à contre-courant, du système économique qui la portait et la nourrissait» (Rangel 1982: 141), alors que, dès l'origine, la démocratie moderne est née d'une conception individualiste de la société en réaction contre les ordres collectivistes traditionnels. Voilà qui expliquerait pourquoi tous les pays démocratiques d'aujourd'hui ont laissé à l'initiative privée le rôle prédominant dans l'activité économique,

tandis que les systèmes de planification socialiste échouaient à élaborer une démocratie politique.

Pourtant, l'image repoussoir du totalitarisme n'interdit pas de croire en une « démocratie authentique » encore à venir au-delà du libéralisme. Il est raisonnable de poser que la démocratie n'est pas parvenue à son terme, qu'elle n'a pas atteint sa forme achevée, tant son apparition est récente dans l'histoire de la civilisation. D'aucuns soutiennent que la démocratie s'est imposée en Occident sous la poussée d'un socialisme qui recherche son achèvement, en dépit du libéralisme et de la classe bourgeoise. Le socialiste impute au libéralisme tout ce qui subsiste de contrainte, d'autoritarisme et de concentration du pouvoir dans la société. Le libertarien, de son côté, renverse l'accusation et dénonce, comme source de contrainte et d'injustice sociale, la bureaucratie d'État et la socialisation rampante de l'économie de marché.

Plutôt que l'approche historique, nous prendrons dans cet essai la voie de la théorie politique. Nous allons confronter l'idéologie de la démocratie et celle du libéralisme, afin de distinguer les convergences et les antinomies. On s'en rendra compte, le point de vue que nous allons développer est que la démocratie libérale, bien que riche en éléments contradictoires, constitue bel et bien une synthèse. C'est dans les idéaux du libéralisme, et non dans leur négation, que la démocratie survit et se développe¹.

1. Nous entendons montrer en quoi les idéaux du libéralisme fondent les institutions politiques occidentales et l'économie à prédominance de marché, seule forme possible de démocratie selon nous. Par « socialisme démocratique », il faudra comprendre l'effort de définition d'une démocratie achevée située au-delà du libéralisme, fondée sur les idéaux socialistes d'égalité et de liberté, marquée par les solutions socialistes de planification concertée et de propriété collective, et dont les tenants considèrent les pays communistes d'aujourd'hui comme une caricature, une déformation de leur modèle. En ce sens, les pays sociaux-démocrates n'offrent jusqu'à ce jour qu'une variante de la démocratie libérale avec plus d'espace pour le Welfare State, une fiscalité plus lourde, une reconnaissance large du fait syndical et, parfois, un rôle accru de l'État comme planificateur et producteur direct.

Nous sommes de ceux que rebute la forte ambiguïté des concepts dans la science politique contemporaine. C'est pourquoi les deux premières parties seront consacrées à un effort indispensable de définition. La confrontation des idéaux démocratiques et libéraux suivra cet exercice de rigueur.

Quatre légitimités démocratiques

La démocratie est la souveraineté du peuple. Par souveraineté, il faut entendre le «pouvoir politique originaire, d'où procèdent tous les autres, dans lequel ils trouvent leur source légitime» (dictionnaire critique de la philosophie Lalande 1976: 1016). Cette définition simple se situe cependant à un niveau élevé d'abstraction. Dans la pratique, comment va s'exprimer la souveraineté du peuple et selon quels choix de valeurs? Plusieurs principes de légitimité vont entrer en concurrence pour incarner la démocratie en action.

Parmi les typologies les plus courantes de la démocratie, on trouve les dichotomies habituelles: directe-indirecte, représentative-participative, formelle-réelle. Ces dichotomies sont généralement envisagées de façon normative sous l'angle d'une opposition entre un ordre existant et un idéal à poursuivre. D'ordinaire, les imperfections de l'existant retiennent toute l'attention tandis que l'idéal demeure imprécisé bien qu'il serve de fondement critique. Meilleur usage pourrait être fait de ces distinctions. Elles peuvent trouver une pertinence analytique au prix d'une reformulation et de certains aménagements.

Directe-indirecte.

En soi, cette distinction n'a pas de portée opératoire car il n'existe pas, il n'y a jamais eu de démocratie directe, que ce soit à Athènes, en Suisse ou ailleurs. Seulement, l'idéal ne meurt pas

de son impossibilité pratique. Bien que nécessaire, le canal de la représentation n'en dilue pas moins le pouvoir du peuple. La démocratie se méfie du représentant en même temps qu'elle ne peut s'en passer.

Les théories de la représentation démocratique (définie comme le choix par les citoyens de leurs représentants) offrent la gradation complète des relations entre le représentant et le représenté (Dion 1971: 307-346; Pitquin 1967). L'essentiel tient en une opposition simple, celle de deux principes de légitimité, que nous appellerons *la conformité* et *le renouvellement de confiance*. Le principe de conformité exige du représentant que tous ses actes publics soient en correspondance avec la volonté des représentés. Le renouvellement de confiance laisse au représentant carte blanche pour la durée d'un mandat au terme duquel il pourra solliciter à nouveau la confiance de ses mandants. Le principe de conformité exprime fortement la nostalgie de la démocratie directe. En permanence, le représentant demeure subordonné à la volonté des représentés. La démocratie prend ici tout son sens comme idéologie du contrôle où les gouvernés sont maîtres et les gouvernants doivent rendre des comptes. Le principe de confiance reconnaît au système représentatif une valeur en soi. On ne recourt pas seulement au système représentatif parce que les circonstances l'imposent, mais parce qu'il est l'occasion d'assigner une responsabilité et, en corollaire, un mandat d'autorité, une autorisation d'agir. Le représentant est en ce cas tenu d'écouter la voix de sa «conscience» plutôt que celle de ses électeurs, pour reprendre la distinction formulée par Edmond Burke dans son discours célèbre (voir Dion 1971: 320-321).

On voit en quoi ces principes entrent en concurrence. Les deux situent la légitimité dans le consentement du peuple: les gouvernés sont normalement capables de choisir ceux qui les gouvernent et de les renvoyer. Mais tantôt la démocratie se définit

par l'obligation de rendre des comptes, tantôt par une confiance accordée pour une durée limitée. Le principe de conformité nous dit que le « bon » représentant n'est que le porte-parole de ses électeurs, soumis à leur volonté, tenu d'agir comme ils le feraient à sa place. Le principe de confiance veut que le leader reçoive de l'élection toute latitude pour favoriser ce qu'il estime être l'intérêt de ses électeurs.

Représentation-participation.

À première vue, cette distinction coïncide avec l'opposition directe-indirecte. C'est la reformulation du contraste d'une même réalité et d'une même utopie. Dans une démocratie représentative, les gouvernés n'exercent la souveraineté que par délégation. La démocratie de participation s'accroche à l'idéal inaccessible du gouvernement du peuple par le peuple. Posé de cette façon, le concept de démocratie participative est aussi peu opératoire que celui de démocratie directe. La participation ne devrait pourtant pas être prise comme le contraire de la représentation car elle aussi nécessite le recours à des délégués élus, dès lors que la communauté atteint une certaine taille.

Une autre erreur banale est de réduire la participation à une technique de contrôle démocratique. Il est vrai que l'exigence est ici l'implication maximale des citoyens, des groupes d'intérêt et de leurs représentants, dans les processus de décision collective, ce qui suppose la mise en place de mécanismes variés par lesquels les différents groupes s'assurent que les représentants politiques se conforment à leurs intérêts. En cela, la participation paraît correspondre à une technique par laquelle s'exerce le principe de conformité. Mais elle est en fait une légitimité démocratique distincte, dans le sens où il lui est prêté une vertu éducative et développementale. La participation est vue comme apprentissage de la démocratie, condition d'une qualité de vie démocratique,

prélude à l'avènement d'un homme nouveau, d'une nature humaine plus rapprochée de la perfection morale. C'est en participant que l'homme apprend à devenir un démocrate. Le participant prend conscience de ses talents, de ses capacités, il mesure mieux l'interdépendance de ses intérêts avec ceux des autres hommes. C'est là une idée ancienne: Aristote, déjà, considérait la participation comme essentielle à la Polis.

On voit bien comment ce principe d'épanouissement de la participation peut entrer en concurrence avec le principe de conformité. Dans un cas, une décision est considérée comme démocratique lorsqu'elle correspond au consensus qui se dégage du dynamisme des participants; dans l'autre, le critère unique de légitimité demeure la conformité à la volonté des membres de la collectivité, indépendamment de l'activisme déployé par certains d'entre eux. Quant au principe de confiance, il est, bien sûr, irrecevable d'un point de vue participatif puisqu'il divise la société en deux classes de citoyens: une majorité passive et une minorité aux commandes. Le principe de confiance n'est requis que dans un seul cas de nécessité, soit quand il permet d'imposer la participation contre la conformité. Il appartiendra au dirigeant politique de promouvoir la participation et de défendre partout ses résultats, s'il le faut contre le conformisme du plus grand nombre.

Formelle-réelle.

De toutes les oppositions faciles, celle-ci est certainement la plus irritante. Que signifie-t-elle au juste? Que le réel devrait se passer de tout cadre formel? Que le formel est un acquis, une base à élargir? ou au contraire une apparence vide de contenu, un simulacre de démocratie, un leurre? Admettons que par démocratie formelle, on entende désigner un cadre légal de droits reconnus en théorie, la démocratie réelle supposant l'exercice véritable de ces droits. La distinction s'établit entre la reconnaissance

et la jouissance effective, mais la perspective demeure dans les deux cas celle d'une démocratie définie par des droits, c'est-à-dire des choix de valeurs, une certaine conception de la justice.

Le mot démocratie indique ici autre chose qu'un mode d'exercice de la souveraineté lié au nombre. Il renvoie à un état de société, à de grands principes moraux sur lesquels la communauté politique va se fonder. Le choix démocratique se définit alors par son contenu, et non par les procédures qui conduisent à sa promulgation. Il s'incarne dans des valeurs en soi. Quelles seront ces valeurs dont la démocratie propose la réalisation? Nous savons depuis Tocqueville que les invariants, la substance de la démocratie, ses «passions générales et dominantes», tiennent en deux mots: égalité, liberté. Ce sont les deux valeurs suprêmes qui peuvent être considérées comme incarnant mieux le peuple que l'exercice même de son pouvoir souverain. Elles forment le «noyau dur» de la culture démocratique.

Pour mériter le label démocratique, les principes de légitimité doivent correspondre aux idéaux de liberté et d'égalité. C'est parce que les hommes sont reconnus libres et égaux qu'ils ont le droit de participer, de déléguer leur confiance et d'exiger une action publique conforme à leur volonté. En ce sens, le principe *d'égalité-liberté* précise les valeurs sous-jacentes aux principes de participation, de confiance et de conformité. Pourtant, l'égalité-liberté peut facilement entrer en contradiction avec les trois autres principes puisque son critère de démocratie réside dans les valeurs elles-mêmes, plutôt que dans l'implication des participants, la responsabilité des représentants ou le respect de la volonté générale. Avec le principe d'égalité-liberté, la démocratie s'affranchit de la loi du plus grand nombre ou de l'emprise des participants les plus actifs. Elle établit des droits fondamentaux et inviolables que même les représentants du peuple ne peuvent transgresser.

On sait cependant que la liberté et l'égalité sont difficiles à définir. De plus, leur conciliation n'a rien d'automatique, comme

nous le verrons plus loin. La seule possibilité démocratique de les traduire en une Loi suprême, placée au-dessus des aléas de la politique, c'est de les enchâsser dans une constitution votée par le peuple ou ses représentants. Mais alors la contradiction devient la suivante: comment la consultation populaire pourrait-elle déterminer les droits démocratiques qu'il convient justement de placer au-dessus d'elle-même? Il est trop évident que si le complexe égalité-liberté est reconnu en quelque sorte comme «meta-démocratique», son interprétation juste ne saurait être garantie par le produit d'une convention entre individus. La brèche est ouverte pour une conception messianique de la démocratie (Furet et al. 1985; Talmon 1966) où un individu, un groupe, un parti, place la réalisation de ses propres idéaux démocratiques au-delà de tout respect de procédure légale de consultation du peuple.

La forte valorisation idéologique dont bénéficie la démocratie fait souvent oublier qu'elle renvoie à une pluralité de sens, tant comme choix de valeurs que comme mode de représentation. Le «bon» dirigeant démocrate doit à la fois rendre des comptes (conformité), prendre ses responsabilités (confiance), élever le sens communautaire (participation) et respecter les droits et libertés (égalité-liberté). Posée en absolu, chacune de ces exigences entre en concurrence avec les autres, chaque fois avec le peuple comme référence de légitimité.

Définir le libéralisme

Le libéralisme n'a pas son Marx, son auteur princeps autour duquel le débat se polarise. Les penseurs libéraux sont nombreux — Smith, Say, Constant, Jefferson, Tocqueville, Stuart Mill... — mais aucun ne s'impose en tête de proue. Une définition claire du libéralisme ne va pas de soi tellement ses orientations théoriques et pratiques sont faiblement intégrées.

La vogue est à la réduction du libéralisme à son volet économique, et le libéralisme économique à un vague laisser-faire. L'État-minimal, voilà la définition du jour. L'État-minimal serait celui qui, retiré de la sphère économique, n'interviendrait que dans trois situations: violation de l'intégrité physique des personnes, violation de la propriété et violation des contrats. Pour le reste, les individus seraient laissés libres de leurs actes; le bien public se passerait de l'État et surgirait des automatismes du pur marché.

Contrairement à ces idées reçues, les économistes libéraux n'ont jamais livré une théorie pure de l'État. Leur quête est celle d'une théorie du comportement rationnel, c'est-à-dire «une recherche des circonstances et des moyens par lesquels l'État peut être bénéfique» (Herman-Origet 1983: 3). Leur préoccupation est d'énoncer les fonctions de l'État, de les assortir de limitations et de mettre au point les moyens de financer ces fonctions. La liste de ces fonctions propres de l'État varie selon les écoles. Chez les physiocrates et les classiques déjà, il s'agit d'un État fort qui, en plus de son rôle de soldat, gendarme et justicier, promulgue la neutralité de l'économie, garantit la libre circulation et la libre répartition des richesses et des revenus, empêche aussi les spéculations qui poussent hommes et capitaux vers les productions les plus inutiles (ibid: 4). Les économistes libéraux ont étendu la responsabilité de l'État aux biens indivisibles, ceux que le secteur privé est rarement capable de fournir. L'État doit satisfaire aux moindres coûts les besoins collectifs (travaux publics, communications, salubrité, etc), s'il le faut par une implication directe. Il lui appartient aussi d'aider les plus démunis et d'éduquer les futurs citoyens, mais n'intervient dans ces domaines que selon diverses modalités et de nombreuses restrictions. Avec les économistes keynésiens, l'État a en plus pour fonction de combattre les équilibres de sous-emploi et de sous-investissement. Il doit effacer les bavures du marché par l'ajustement de la propension marginale à consommer et de l'incitation à investir. Il est responsable

des équilibres socio-économiques et des mutations qui libèrent la croissance. La perspective demeure libérale, car c'est pour permettre un heureux exercice de l'initiative individuelle que Keynes allonge la liste des fonctions de l'État. L'économie mixte n'abolit pas les mécanismes du marché mais les oriente en fonction de choix politiques.

Le rôle économique de l'État en régime libéral se révèle trop imprécis pour fonder une définition claire. Cette imprécision vient en partie de ce que le libéralisme évolue sous la pression des forces sociales qu'il libère. L'intervention de l'État devient alors moins une question de principe que d'opportunité. Mais il se pourrait bien, aussi, que sur le plan théorique, les orientations du libéralisme soient trop générales pour se traduire en toutes circonstances par des principes opérationnels clairs et évidents.

Quelles sont ces orientations générales? Dans la perspective ouverte par Tocqueville, on peut les définir par rapport aux passions démocratiques de liberté et d'égalité. François Bourricaud (1980) a bien fait ressortir la spécificité des idéaux de liberté et d'égalité. Il distingue deux variantes de liberté (libérale et libertaire) et deux variantes d'égalité (méritocratique et égalitaire). La liberté libérale est la défense du quant-à-soi, de la sphère d'initiative et d'autonomie individuelle; la liberté libertaire est le plein épanouissement des personnes dans la société, l'accomplissement de leurs potentialités. L'égalité méritocratique impose à tous les mêmes conditions de concurrence sociale, alors que sa variante égalitaire élimine les écarts de conditions réelles d'existence. Les idéologies démocratiques se distinguent selon les types de liberté et d'égalité retenus et l'importance relative qu'elles leur accordent. C'est ainsi que le libéralisme se définit par la liberté libérale (défense du quant-à-soi) et l'égalité méritocratique (la juste concurrence) et par la prédominance de la première sur la seconde. L'égalité de compétition est condition de la liberté, et non la

liberté condition de l'égalité. Les différentes familles socialistes et anarchistes retiennent les variantes égalitaires et libertaires, l'arbitrage se faisant entre l'égalisation des situations concrètes et le libre développement de la personnalité. Le tempérament socialiste accorde plutôt la prédominance à l'égalité, car c'est de sa réalisation effective que doit résulter la jouissance de la liberté. On pense, par exemple, à la liberté «réelle» annoncée dans *le Manifeste*, où «le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous»².

Le libéralisme est donc cet ensemble d'idéologies qui oscillent entre l'affirmation absolue de l'initiative individuelle (l'extrémisme libertarien) et l'exigence éthique d'une véritable égalité des chances. Éventuellement, ces idéaux vont entrer en collision, ce qui rend l'arbitrage nécessaire. Comment va-t-il s'opérer? Quel sera le rôle de l'État? Et surtout, en quoi cet alliage de liberté-domaine réservé et d'égalité de compétition est-il compatible avec la démocratie? Nous allons procéder à l'examen de ces questions en confrontant les idéaux

2. On voit tout de suite les difficultés d'application que pose la liberté libertaire. Qui va définir ce qu'est une personne pleinement épanouie, réalisée dans toutes ses potentialités? Comment parvenir à cet achèvement de la personnalité? par la levée de tous les interdits (solution anarchiste)? par la mobilisation impérative des ressources (solution socialiste)? Comment accéder à cette société où la liberté de chacun n'est jamais contredite par celle des autres? au moyen d'une phase de «transition» où sont supprimées les libertés dites formelles (solution communiste)? Ces apories mériteraient une critique plus systématique mais nous devons nous concentrer ici sur la liberté libérale qui pose elle-même sa part de difficultés pratiques. Il importe cependant de percevoir ce qui distingue fondamentalement les deux types de liberté. On entend souvent dire que le libéralisme et l'anarchisme poussés à leur extrême partagent la même utopie d'une société de pleine liberté. Les libertariens les plus radicaux se baptisent eux-mêmes «anarcho-capitalistes». En fait, les deux utopies sont différentes bien qu'elles renvoient chacune à une société sans État. Le rêve anarchiste-libertaire est celui d'une communauté sans gouvernement des hommes, tandis que même les libertariens-capitalistes les plus utopistes maintiennent la nécessité d'une protection organisée du quant-à-soi des individus, défini essentiellement par leur propriété. L'armée, la police et la justice sont confiées comme tout le reste à la libre entreprise et aux incitations du marché (Lemieux 1983). Le gouvernement des hommes n'est pas supprimé, il est privatisé!

du libéralisme aux quatre formules de légitimité qui se disputent l'incarnation de la démocratie.

Entre conformité et confiance

La tenue régulière d'élections libres et secrètes à la majorité du suffrage universel est la règle fondamentale qui, en démocratie libérale, organise la dévolution du pouvoir sur la consultation du peuple. Les citoyens bénéficient des droits nécessaires pour que leur choix ait un sens: droit de tous de participer à la compétition, égalité de vote, liberté de parole, d'expression et d'association, protection contre toute arrestation arbitraire. L'égalité des droits politiques ouvre à tous les adultes l'accès au suffrage et aux charges publiques.

Cette «compétition organisée des candidats à l'exercice du pouvoir» — selon la définition maintes fois citée de Schumpeter (1950: 269) — correspond-elle à l'idéal d'une authentique expression des désirs des citoyens? Seulement de façon imparfaite, puisque le gouvernement devient celui de la majorité plutôt que de l'ensemble de la population. Le risque d'une tyrannie de la majorité menace directement la liberté du libéralisme, qui est d'abord celle de l'individu, unité de référence fondamentale. Le droit individuel à l'autonomie exige la souveraineté des citoyens³, mais il suppose aussi qu'aucun groupe d'hommes, si majoritaire soit-il, ne puisse «librement» aliéner la liberté des autres hommes⁴. Pour conjurer ce danger, les libéraux ont imaginé les tribunaux autonomes, la charte des droits et le partage des pouvoirs ancré dans la Constitution. Au gouvernement par la majorité vient ainsi

3. «Equality before the law leads to the demand that all men should also have the same share in making the law. This is the point where traditional liberalism and the democratic movement meet» (Hayek 1960: 103).

4. «Je regarde comme inique et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire» (Tocqueville 1968: 45).

se superposer l'État de droit, celui où nul ne détient un pouvoir suffisant pour violer le droit. La démocratie libérale est un État de droit voué à un équilibre toujours précaire entre la règle de majorité et les droits des minorités. La difficulté s'accroît du fait que la minorité se « calcule » de multiples façons: le nombre mais aussi la langue, l'ethnie, le sexe, l'origine sociale, le lieu de naissance, etc. La crainte de la tyrannie majoritaire peut mener à un autre extrême, celui d'un ordre juridique où n'importe quel groupe minoritaire obtient « un droit moral de veto sur la législation » (Aron 1972: 203). Les litiges qui autrement auraient figuré au menu législatif sont soumis aux tribunaux, à qui il appartient maintenant de trancher entre les droits des uns et des autres. Cette pente conduit au gouvernement par les juges érigés en arbitres de la société.

Dans la mesure où le suffrage universel demeure la règle fondamentale et le recours juridique rien de plus qu'un solide garde-fou, cette procédure de dévolution du pouvoir satisfait les exigences de la démocratie de confiance, celle d'un gouvernement de la société civile par ses propres élites. Les conditions sont réunies pour que l'élu reçoive la responsabilité de gouverner en fonction de ses propres orientations et préférences mais dans le respect du droit. L'élection est alors la délégation d'une confiance envers un corps d'élus appelés à former le meilleur gouvernement possible avec, en fin de mandat, un jugement a posteriori sur la façon dont ils ont usé de cette confiance placée en eux. Par contre, des dispositions supplémentaires deviennent nécessaires si l'exigence est celle d'une démocratie de conformité où l'élu est régi en permanence par la volonté majoritaire. Les pressions s'exercent en ce cas en faveur du mandat impératif: l'action de l'élu ne sera légitime que si elle s'inscrit dans un programme que la population a approuvé par voie de scrutin. On élargira la possibilité d'appeler par référendum au peuple sur une question d'intérêt public

à l'instigation du gouvernement ou d'une fraction suffisante de la population. On favorisera le mode de scrutin à la proportionnelle qui reproduit le plus exactement l'état de l'opinion. Le profil socio-économique des élus et des fonctionnaires devra correspondre en miniature à la variété des couches de la population, y compris, bien entendu, les couches populaires. Des lois plus musclées assureront l'accès aux faits et aux informations publiques qui donnent au citoyen les moyens d'un jugement indépendant. Des dispositions seront prises pour favoriser la représentation par les groupes d'intérêt. Enfin, les sondages d'opinion deviendront une technique obligatoire de gouvernement.

Le libéralisme ne choisit pas vraiment entre la confiance et la conformité. Idéologie de limitation du pouvoir, il s'accommode mal d'une démocratie à éclipses où, entre deux apparitions électorales, l'élu dicte son choix et non l'inverse. L'affirmation individualiste implique la méfiance à l'égard des gouvernants. Mais, en même temps, le libéralisme fait sien le principe de responsabilité qui oblige l'individu à assumer les conséquences de ses actes. Ce principe doit s'appliquer à tout prix lorsque les responsabilités de l'individu sont grandes. C'est pourquoi le libéralisme ne veut guère de ces élus aux mains liées par leur programme, qui se servent de la consultation populaire comme d'un alibi pour échapper à la responsabilité de faire des choix. Les règles du jeu doivent demeurer suffisamment claires pour que les électeurs puissent juger sur pièces, en fin de mandat, s'ils bénéficient suffisamment de l'action du gouvernement pour lui renouveler leur confiance.

Cette hésitation entre deux conceptions de la démocratie marque les pratiques et les institutions libérales. Nos gouvernements, on le sait bien, ne sont pas liés par un mandat impératif. Mais ils se font régulièrement rappeler leurs engagements électoraux par l'opposition, la presse et l'opinion en général. La formule du référendum est envisagée, mais avec modération, car on se méfie

des majorités de circonstances, faites plutôt par l'abstention que par le vote du plus grand nombre et départagées moins par la question posée que par un vote de confiance ou de défiance envers des hommes. Le libéral hésitera quant au choix du mode de scrutin, car il voudra à la fois une Chambre représentative de la variété des intérêts et un gouvernement responsable et uni. L'homologie socio-économique entre les représentants et la population concernée n'est guère une obligation, ni même une pratique courante; pourtant, des origines modestes peuvent facilement devenir un critère de valorisation politique. Des lois sont effectivement votées pour moins de secret d'État et plus de transparence dans l'exercice du pouvoir; mais les mêmes lois permettent aux gouvernements de cacher certaines catégories de faits, touchant non seulement la sécurité du pays, la vie privée des personnes, l'instruction judiciaire, mais aussi les avis confidentiels sans lesquels il ne saurait y avoir de travail collectif dans l'appareil d'État. La consultation des groupes et des populations touchées est vue comme une exigence du pluralisme, mais la décision finale revient, en toute légitimité, aux élus du suffrage universel. Et si on attend des gouvernements qu'ils sachent où ils nous mènent, on leur demandera quand même de justifier toute mesure allant clairement à l'encontre de l'opinion exprimée dans les sondages.

Les positions mitoyennes sont toujours impopulaires du point de vue des extrêmes. Le libéralisme réduit la démocratie à une méthode de recrutement des chefs, si l'on pose en absolu le principe de conformité. Le libéralisme livre le gouvernement à tous les caprices de l'opinion, du point de vue de l'absolu principe de confiance. Les uns voient dans la démocratie libérale l'oligarchie élective, les autres le gouvernement des sondages, quand ce ne sont pas les mêmes qui, sans trop de discernement, lui adressent ces deux critiques.

Comme les orientations générales du libéralisme n'indiquent pas ici de choix opérationnels clairs, les conduites vont se régler

surtout selon les opportunités du moment. Il est commode de dénoncer le penchant «dictatorial» d'un gouvernement qui va à l'encontre d'une opinion majoritaire que l'on se trouve à partager. Mais demain ou sur un autre dossier, on appuiera le gouvernement même s'il est bien seul. On dira alors que l'élu a reçu du suffrage universel la responsabilité de choisir les solutions qui vont dans le sens de son engagement politique. On plaidera qu'il y a trop à faire comme changements dans la société pour mener le gouvernement à la petite semaine au gré des humeurs de la population. Le parti au pouvoir, de son côté, va identifier la démocratie tantôt à son «mandat clair de changement», tantôt à l'état de l'opinion majoritaire. Et c'est ainsi que nous glissons constamment d'un référent démocratique à un autre, à l'image de ce parti qui, hier encore, voulait convaincre de l'urgence de son idéal et aujourd'hui évite d'en parler pour respecter «le rythme de la population».

Libéralisme et participation

Le libre choix des gouvernants ne suffit pas à fonder une démocratie forte. Quand le Président du pays le plus puissant doit son élection à 28% des inscrits, il devient difficile de prétendre que le scrutin national assure, en soi, l'authentique participation des individus à la communauté ou à l'État.

Le libéralisme porte en lui l'idéal de l'individu indépendant, capable d'assumer librement les responsabilités de ses décisions. L'idée que la participation développe l'autonomie individuelle a séduit de nombreux libéraux, comme Tocqueville ou Mill. Pour eux, la participation des citoyens aux affaires publiques accroît la qualité des décisions et contribue au développement moral des citoyens eux-mêmes. La participation volontaire des individus, des groupes, des associations libres, est le rempart contre la tyrannie de la majorité, elle vient faire contrepois à l'hégémonie de l'État

sur la société. La liberté de presse, la liberté d'association, le regroupement autour d'intérêts communs à promouvoir ou à gérer, qu'il s'agisse d'Églises, de sociétés de pensée, de sociétés économiques ou financières, de syndicats, sont autant de gages de pluralisme et de diversification des pouvoirs. Aussi bien l'individualisme libéral est prévention contre la centralisation et le collectivisme anonyme. D'où le parti pris pour les structures décentralisées, régions, provinces, municipalités. Décentralisation politique, car il n'existe pas de meilleure école de formation civique que la démocratie locale, celle de la participation quotidienne à la vie du quartier ou de l'école. Déconcentration administrative, aussi, car le service public garde l'écoute des usagers s'il dépend directement d'eux, donc s'il est moins centralisé.

Mais à côté de cet optimisme à la Rousseau, qui voudrait que la participation tempère les intérêts individuels et renforce la communauté politique, il y a la double crainte, si caractéristique du libéralisme, que la participation puisse mener au contraire à l'injustice et à l'irresponsabilité. Injustice vis-à-vis de la volonté du plus grand nombre. Irresponsabilité d'une décision que plus personne n'endosse vraiment.

L'injustice vient de cette inégalité des vouloirs qui fait qu'une minorité peut tenir farouchement à un projet alors que la majorité n'en veut guère mais n'est pas mobilisée. Depuis les travaux de Berelson (1956), il a été maintes fois démontré que le citoyen idéal n'existe pas et que la majorité a d'autres priorités que de participer. La participation est un coût que la plupart des citoyens préfèrent affecter à d'autres fins en l'absence de menaces immédiates contre leurs intérêts. Un coût en argent, mais aussi en énergie et en temps: déplacements, réunions, démarches, assimilation de l'information et des langages techniques. Ceux qui, par leur instruction et leur occupation, disposent de plus de temps et de facilités de langage sont forcément avantagés. Avec un coût inégal

entre les classes, on voit bien comment la participation peut conduire à des extravagances du strict point de vue de l'exigence démocratique de la conformité au plus grand nombre.

La participation peut générer l'irresponsabilité politique, c'est-à-dire le contraire de ce qu'on attend d'elle. Théoriquement, elle doit limiter l'emprise de l'État et l'écartier de toutes les activités que les citoyens assument par eux-mêmes. Or, il se peut fort que les individus adressent leurs demandes sociales pour mieux s'en débarrasser, et que l'État les accepte pour mieux étendre son influence. Chacun se presse autour de l'État pour vivre à son crochet au lieu d'orienter sa participation vers des activités productives. Les bureaucrates prennent prétexte de «l'ouverture au public» pour s'acoquiner avec leurs clientèles dépendantes et échapper au contrôle des représentants politiques élus. La société est «bloquée» (Crozier 1970), «rigidifiée» (Olson 1982), lorsque la décision publique est ainsi réduite au plus petit dénominateur des concessions qu'ont bien voulu faire les groupes et les appareils, chaque avantage consenti aux uns poussant les autres à intensifier leurs pressions. Le corporatisme généralisé est l'effet pervers qui guette la participation. Alors, l'élu se fait reprocher de ne pas combattre ces comportements nuisibles à l'intérêt général, et on entend dire que les groupes n'incarnent jamais que des intérêts partiels, appuyés par des effectifs d'adhérents minoritaires dans les catégories qu'ils prétendent représenter. On en appelle à la procédure démocratique «normale», au pouvoir émanant des élus de la nation comme seul autorisé à parler, décider, contrôler, au nom de tous.

Une fois de plus, le libéralisme se révèle ambivalent vis-à-vis d'une conception de la démocratie. Il valorise la participation mais s'en méfie suffisamment pour ne lui donner qu'une portée

supplétive, jamais supérieure⁵, à la légitimité du suffrage universel interprétée dans le sens de la conformité à la majorité ou de la confiance accordée à l'élu. Le libéralisme se fait d'ailleurs assez reprocher sa tiédeur participative. L'apathie du citoyen, les négociations qui tournent mal, l'enlèvement corporatiste, autant de ratés couramment attribués à son système de société (Bachrach 1967; Pateman 1970). Il paraît que dans un monde affranchi du capitalisme, de la concurrence, des inégalités sociales, il deviendrait possible de «redonner à la démocratie une dimension morale sous la bannière de la participation» (Macpherson 1985: 63). Rien, nous dit-on, ne s'opposerait plus à la décentralisation radicale, vivier d'une société nouvelle libérée des formes abstraites du pouvoir (Resnick 1984). La démocratie pourrait enfin s'étendre à la sphère économique et pénétrer en force dans l'entreprise; substituer au marché aveugle le contrôle populaire sur l'investissement, l'allocation des ressources, la supervision du travail; remplacer l'autocratie patronale par la responsabilité collective et partagée (Bowles et al. 1983; Carnoy et Sherer 1980; Horvat 1982).

Le raisonnement ici assimile trop rapidement deux notions économiques: le marché et la propriété privée des moyens de production. L'un est un mode d'organisation des relations entre agents économiques, l'autre une forme juridique de propriété. Le principe antithétique au marché, c'est le plan, tandis que l'entreprise privée trouve son contraire dans l'entreprise autogérée ou étatique. Le «tout-à-l'État» ne faisant plus recette, c'est dans le principe d'autogestion que l'on voit maintenant la préfiguration de la démocratie économique, c'est-à-dire le socialisme. Mais le mystère reste entier quant à savoir comment le travailleur pourra être souverain dans son entreprise si celle-ci est assujettie au Plan. On pourra instituer tous les mécanismes de concertation possible, le

5. Pas même dans les pays où des théoriciens pressés ont cru déceler une troisième voie néo-corporatiste. Pour une mise au point: Martin (1983); Jordan (1984).

plan demeurera toujours essentiellement un principe de hiérarchie, qui suppose un pouvoir extrêmement fort pour réguler dans une société complexe une information économique aussi subjective et dispersée que les goûts des consommateurs ou les coûts de production. Tous deux fondements de l'économie socialiste, le plan et l'autogestion forment un binôme intenable, et la contradiction sera probablement toujours résolue au bénéfice du principe fort, le plan, à moins d'en revenir à la solution libérale du marché. L'économie de marché offre à l'entreprise autogérée ses seules possibilités d'existence réelle. Le marché est nécessaire à la liberté d'entreprise parce qu'il est l'indicateur des besoins sociaux qui, autrement, ne pourraient être connus et seraient donc imposés par des pouvoirs, par la voie hiérarchique. Tous les libéraux ne rejettent pas la nécessité d'une planification économique, mais celle-ci doit être concomitante à l'existence d'un marché sans lequel elle ne sera pas informée, donc ni efficace, ni rationnelle. Dans un système de marché, l'entreprise est soumise à des contraintes, mais non à une autorité, et elle y trouve ses conditions d'autonomie. Au sein de l'entreprise, la participation active et volontaire des individus n'a rien d'anti-libérale, bien au contraire, puisque cette prise de responsabilité suppose le consentement à la rationalité économique du marché concurrentiel.

Une entreprise soumise à la concurrence a tout intérêt à entretenir la motivation chez ses salariés et à se garder à l'écoute de leurs nouvelles aspirations. À mesure que la main d'œuvre devient plus scolarisée et sensible à l'aspect qualitatif du travail, le vieux modèle de contrôle taylorien n'apparaît plus comme un facteur de la valeur ajoutée et, dans les secteurs de pointe, les entreprises les plus performantes sont souvent celles où la participation des salariés est la plus développée. La pression de la concurrence incite à expérimenter de nouvelles méthodes d'insertion personnelle dans les processus de décision et de production: gestion

participative, enrichissement des tâches, équipes autonomes, cercles de qualité, participation financière et autres formes d'intéressement.

Il est pourtant un seuil que les libéraux refusent de franchir, soit celui où la participation cesse d'être volontaire et devient une obligation étendue à toutes les organisations sociales. L'État ne doit pas imposer à toutes les activités un modèle unique de participation et de dévolution de l'autorité, car cette participation obligatoire serait tout sauf une affirmation de la liberté individuelle. La participation n'est démocratique que si elle est volontaire, sinon elle se laisse enrégimenter, organiser et contrôler idéologiquement par l'État. C'est dans la mesure où le mode coopératif de commandement n'est pas imposé par l'État ou le Parti qu'il fait l'objet d'une valorisation idéologique en démocratie libérale, alors que le mode impératif éprouve, lui, des problèmes de légitimité. Pour le reste, la solution libérale est celle du pluralisme, de l'expérimentation par les associations libres de leurs méthodes d'organisation.

Un mot maintenant sur la tendance à la centralisation dans nos sociétés. Comment ne pas voir que des forces autres que le libéralisme interviennent? Le nationalisme, bien sûr: la nation en mal d'unité ou menacée dans sa culture tourne ses regards vers ses institutions centrales, à tort ou à raison. Aussi l'égalitarisme: la décentralisation est coûteuse pour les petites collectivités locales qui ont moins de ressources. Chaque région, chaque localité veut être protégée de la même façon sur tout le territoire et bénéficier des mêmes prestations. Les bureaucrates et les politiciens de la scène nationale s'empressent de répondre à cette demande d'uniformisation qui renforce considérablement leur pouvoir. Cette forte pression centralisatrice s'exerce au nom de la démocratie, définie ici par l'objectif d'égalité des résultats, lequel n'a rien de particulièrement libéral. D'ailleurs, les libéraux ne se font pas prier pour en dénoncer les effets pervers. Le plus bel apport des

économistes libéraux du «public choice» est d'avoir attiré l'attention sur l'opacité de la centralisation étatique, laquelle élève le coût de la participation du citoyen tout en le privant des moyens de prévoir le coût de sa non-participation.

Aussi, il paraît difficile de faire du libéralisme la «cause» du coût de la participation. Certains socialistes reconnaissent même que leurs propositions auraient pour effet d'accroître considérablement le temps consacré à la politique et à la discussion (Beetham 1981: 204). Idée qu'avait déjà émise Oscar Wilde avec son humour particulier: «Le socialisme ne peut pas marcher, cela occuperait bien trop de soirées» (rapporté dans Hirschmann 1983: 170).

Enfin, il nous reste à considérer l'argument qui voudrait que la suppression du marché et de l'entreprise privée crée une société d'égalité et un homme nouveau qui «cesserait de se considérer comme un consommateur effréné pour consacrer ses efforts à la mise en valeur de ses capacités» (Macpherson 1985: 131). L'humanité retrouverait, ainsi, le sens communautaire perdu à la révolution industrielle. Il s'agit d'un argument aux assises historiques bien fragiles (MacFarlane 1978), mais dont la dimension ontologique retient notre attention en mettant en cause la conception libérale de l'homme libre et de la société d'égalité. Car l'idée au fond est que le libéralisme économique, société dure et concurrentielle, forme des hommes à son image qui n'ont pas l'esprit démocratique.

Liberté, égalité...

Les principes de conformité, de confiance et de participation s'opposent quant au mode d'exercice de la souveraineté du peuple. Mais ils ont en commun de considérer qu'aucune valeur n'est démocratique en soi, qu'une valeur ne peut que être acceptée, ou rejetée, selon la procédure légale d'expression de la volonté populaire. Le quatrième principe, rappelons-le, définit au contraire des valeurs

à promouvoir qui vont incarner la souveraineté populaire et authentifier son plein épanouissement. Ici, la démocratie n'est plus une technique de gouvernement liée au nombre, elle devient un choix de valeurs.

Il faut constater encore une fois l'ambivalence du libéralisme. Il retient les trois principes qui font de la démocratie le moyen d'expression d'une volonté populaire que nul n'a le droit de prescrire à l'avance. Le monde libéral est allé de pair avec un processus historique de laïcisation, de tolérance et de lutte contre les orthodoxies. C'est en ce sens que Schumpeter a parlé de la « méthode démocratique », distincte de toute fin ou idéal, qui se résume finalement à une façon de « choisir comment choisir ». Mais en même temps, les libéraux considèrent certaines valeurs comme intrinsèques à la démocratie elle-même. Sans la liberté et l'égalité, la démocratie n'existerait tout simplement pas. La Constitution et les lois doivent reconnaître à chaque individu la jouissance de ces droits, de façon à compenser ce que comporte d'aveugle les opérations électorales par lesquelles on consulte le peuple.

La définition libérale de la liberté et de l'égalité est suggérée par une certaine conception philosophique de l'homme et de la société. La liberté est celle du quant-à-soi individuel, de l'homme laissé libre de penser, écrire, publier, s'associer, manifester, se déplacer; libre aussi de produire, vendre et acheter à sa guise dans le respect des mêmes libertés reconnues à son prochain. L'égalité se définit par les chances identiques données à chacun de mériter son sort sans discrimination de naissance, race, langue, sexe, âge ou religion.

Contrairement à l'idéal libertaire, le libéralisme reconnaît que la liberté ne saurait être fondée sans interdits. Je n'ai pas le droit de faire tout ce qui me plaît, mais je peux faire tout ce qui ne nuit pas à la liberté d'autrui. « L'existence d'une barrière contre les empiétements d'autrui me permet d'exercer mes talents, d'exprimer mes préférences et de les rendre efficaces » (Bourricaud

1980: 55). La liberté de culte n'existe que si je suis libre d'aller (ou de ne pas aller) à l'église et que tous se voient interdire la «liberté» de m'y contraindre ou de m'en empêcher (Aron 1972: 237-238). La loi garantit l'existence de toute liberté compatible avec celle d'autrui.

Contrairement à l'idéal égalitaire, le libéralisme ne revendique que l'égalité au départ et non l'égalité à l'arrivée entre les individus. Pour un libéral, poser l'égalité des résultats en revendication première relève d'une attitude de comparaison envieuse et intolérante. Il n'est que justice que l'inégale distribution résulte de l'inégale contribution dès lors que les conditions de départ faites à tous sont égales et que la compétition demeure régulière. D'un point de vue optimiste, on peut même considérer que c'est du marché concurrentiel que résulte la lente égalisation des conditions dont les sociétés libérales offrent le spectacle. Le marché maximise le nombre et la rapidité des échanges qui diffusent le pouvoir d'achat, transforment les produits de luxe en consommation courante et empêchent les élites de pérenniser leurs privilèges. Cette «égalisation libérale» est loin de garantir, à terme, des conditions de vie homogènes pour tous. Pourtant, elle se rapproche plus sûrement de l'objectif qu'une égalisation niveleuse imposée à la diversité des êtres par la toute-puissance d'une autorité politique multipliant les privilèges réservés à ses propres agents.

Le quant-à-soi individuel comme fondement social ne signifie pas que la société est faite d'égocentriques. La liberté signifie ici que chaque individu porte la responsabilité du sens qu'il entend donner à sa vie. Libre à lui de choisir l'altruisme comme maxime dans ses activités familiales, économiques, religieuses et politiques. Les droits attachés à la liberté doivent toujours être liés à la responsabilité individuelle du point de vue du libéralisme. En ce sens, la propriété est nécessaire à l'homme libre car elle est à la fois garantie d'autonomie et mécanisme de responsabilité. Elle le

rend soucieux de gérer rationnellement son bien. La concurrence est aussi un principe de responsabilité, car elle départage l'échec et le succès et permet la plus large prospection des talents.

De cette société libre, on attend qu'elle soit aussi une société prospère. L'initiative librement exercée permet l'essor économique et l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre. La concurrence optimise la production, stimule les efforts et l'inventivité. Le producteur trouve sa motivation dans la libre disposition d'un avoir qui ne risque pas à tout moment d'être spolié par une autorité, fut-elle l'État. Il faut donc que les prérogatives de l'État dans l'économie soient limitées. L'État limité est une condition de la prospérité.

Tout indique que l'État limité est aussi une condition de la démocratie. Il est difficile de ne pas voir la similitude entre la démocratie politique et l'économie de marché. Comme l'électeur, le consommateur place sa confiance ou choisit conformément à son intérêt. Le politicien et l'entrepreneur doivent tous deux répondre à la demande s'ils veulent survivre dans leur profession. Ils peuvent aussi chercher à créer cette demande, mais à de tels efforts de propagande la libre compétition des idées et des produits oppose le meilleur des antidotes. Le citoyen pourrait difficilement conserver son indépendance si l'État était le seul employeur. La presse ne saurait exercer sa fonction critique si son financement et sa diffusion dépendaient de l'État. L'économie de marché semble bien être une condition de la démocratie. Il est vrai que le contraire se pose différemment, que l'économie de marché paraît compatible avec la suppression de toute démocratie politique. Mais l'économie de marché évolue alors dans des conditions précaires puisque la tendance de l'État autoritaire est de prescrire au producteur les objectifs civils ou militaires, au banquier les rentes à distribuer, au rédacteur la manchette qui vendra son journal, à l'artiste l'œuvre à exposer et au consommateur les besoins qu'il peut satisfaire en toute moralité.

La liberté libérale et l'égalité méritocratique exigent un État limité mais dont il est impossible de définir à priori les frontières exactes. À tort les libertariens le confondent avec l'État-minimal, voire la société anarcho-capitaliste. Pour fonder une théorie aussi pure de l'État, il faudrait que les principes libéraux de liberté et d'égalité soient parfaitement cohérents et conciliables. Tel n'est pas le cas.

La liberté libérale assigne à l'État des rôles contradictoires. L'effort de libération des personnes des entraves collectives exige qu'il soit interdit à chacun de menacer la liberté des autres. C'est pourquoi la société la plus libérale n'en multiplie pas moins les interdits juridiques qui limitent la liberté d'agir (au travail, au volant, au domicile...). Mais à quel moment puis-je considérer la liberté exercée par les autres comme une atteinte illégitime à ma propre liberté? La réponse serait simple si les entraves ne provenaient que de l'État. La liberté se définirait alors par l'absence de coercition de l'État dans les affaires entre individus. Mais les entraves peuvent aussi bien provenir de forces autres que l'État. Automatiquement, on pense au pouvoir des entreprises en situation de monopole ou de cartel dans l'industrie, la finance, la presse; après tout, la compétition est en soi une recherche de monopole. La contrainte s'exerce aussi dans des cadres plus étroits comme la famille, le milieu, ou plus diffus comme l'opinion publique pas toujours respectueuse de la liberté individuelle. On voit bien la contradiction: l'autonomie individuelle doit être défendue contre l'autorité de l'État, mais en même temps, cette liberté peut être menacée par les associations de tout genre si l'État n'intervient pas pour en limiter la puissance. Le libéralisme ne saurait verser dans l'extrémisme de l'État-minimal sans renoncer à son idéal d'autonomie individuelle. L'État n'est pas la dictature contre la liberté, pas plus que son intervention n'est synonyme de pertes de libertés civiles. Mais comme son intervention n'est jamais neutre (avantageant les uns, pénalisant les autres), elle devient

elle-même l'un des champs de la rivalité sociale, au grand dam des libéraux. Il s'avère particulièrement difficile de maintenir le juste équilibre entre l'État et la société civile. C'est pourtant cet équilibre qui demeure l'objectif des libéraux, un équilibre où l'État détruit les monopoles sans se les approprier et où il fait appliquer les règles nécessaires à la liberté des individus sans absorber trop de ressources et de pouvoirs.

L'égalité méritocratique ne fonde pas non plus un État-minimal. Dans une société anarcho-capitaliste, il n'y aurait pas d'égalité méritocratique. Celle-ci pose trop de problèmes d'application pour se déployer naturellement sans intervention de l'État. Si la compétition était parfaitement liée au mérite des personnes, l'État libéral n'aurait qu'à veiller avec philanthropie sur les plus démunis, les plus faibles, lorsque la charité privée ferait défaut. En réalité, les conditions de départ faites aux concurrents ne sont jamais «égales», puisque faussées par l'héritage, le patrimoine culturel et les réseaux de solidarité de classe. Quand une masse d'individus est handicapée dès l'enfance par de mauvaises conditions d'éducation et de nutrition, un foyer instable, des parents abrutis par le travail, chacun devrait savoir que l'inégalité des efforts déployés par tous n'est pas la cause unique de l'inégalité de fait.

«L'inégalité libérale» est entachée d'illégitimité puisque fondée sur une aspiration utopique: la juste compétition entre individus égaux au départ. Dès lors, il est inévitable qu'à des degrés divers, une pression égalitaire s'exerce dans une société libérale. Les plus désavantagés, ou d'autres parlant en leur nom, exploitent la mauvaise conscience des privilégiés de naissance et prennent les moyens pour obtenir de l'État toujours davantage de protections contre une concurrence injuste à leur endroit.

L'objectif d'égalité de compétition rend nécessaire les politiques sociales en démocratie libérale. S'il est impossible à l'État

libéral de donner à tous les mêmes chances de départ, du moins doit-il rechercher des conditions objectives équivalentes pour tous, de sorte que chacun puisse bénéficier de garanties minimales. À des degrés divers, l'héritage sera réglementé, taxé⁶. À ceux que les hasards de la naissance ont desservis, l'État doit garantir l'accès à l'éducation et aux soins médicaux. Il doit concentrer une part importante des fonds publics sur cette population cible, au moyen des politiques sociales et de la fiscalité. L'objectif est d'aider les individus à devenir autonomes, et non de les rendre toujours plus dépendants. L'État doit aussi lutter contre le favoritisme de classe ou de sang. Lorsque l'inégalité touche particulièrement un groupe ethnique ou un sexe, l'État doit mettre en œuvre les moyens qui aideront ces groupes cibles à entrer dans la compétition pour l'emploi et la promotion, mais renoncer aux moyens qui auraient pour effet de prescrire à l'avance les résultats de cette compétition. L'État peut favoriser par exemple l'aide à la formation permanente, le choix préférentiel à qualifications équivalentes et la lutte contre la discrimination dans les critères d'embauche et de promotion. En revanche, la formule des quotas est irrecevable car elle revêt un caractère discriminatoire même si cette discrimination se veut positive et correctrice des inégalités. Une sélection fondée sur des attributs de naissance (le sexe, la couleur de la peau) contrevient à la conception libérale de l'égalité.

Les moyens retenus par le libéralisme pour donner à tous des chances identiques rapprochent la société de l'idéal méritocratique mais ne permettent pas de l'atteindre. En ce sens, ces moyens ne sont que des palliatifs. La société libérale doit pourtant s'en satisfaire, car céder à la pression égalitaire, supprimer la

6. En 1848 déjà, Stuart Mill proposait que l'État réglemente l'héritage en fixant un maximum à la part de chaque héritier. Pour un Robert Nozick ou un Milton Friedman, l'héritage est au contraire un droit inaliénable faisant partie du patrimoine génétique de l'individu au même titre que la beauté ou l'intelligence. Voir Levy (1983).

compétition elle-même, ce serait mettre en péril la sphère reconnue à l'initiative et à l'autonomie individuelle. Plus que tout, le libéral craint l'étouffement de la liberté individuelle, érigée par lui en valeur suprême. Déjà, la pression pour plus d'égalité de compétition conduit à prendre des mesures qui contraignent l'autonomie des individus. Taxer l'héritage, c'est une première atteinte au droit de chacun de disposer de ses biens par testament, atteinte à la famille comme groupe primaire de solidarité; c'est un coup porté à la motivation du producteur qui travaille pour assurer l'avenir de ses enfants. Exiger de l'État une justice sociale, c'est admettre le risque d'une dépendance généralisée et d'une bureaucratie tutélaire. Garantir l'égalité de compétition électorale, c'est limiter la liberté d'organisation et de financement des partis.

La conciliation entre les idéaux libéraux de liberté et d'égalité sera toujours imparfaite. Mais du moins est-elle possible dans sa réussite partielle. Les difficultés que connaissent les démocraties libérales à trouver leur équilibre font douter de la viabilité d'une démocratie qui voudrait concilier les objectifs beaucoup plus radicaux d'égalité égalitaire et de liberté libertaire: l'uniformisation des conditions réelles de vie agencée avec la levée des interdits. L'idéal libertaire se situant à un degré particulièrement élevé d'utopie, il y a toutes les chances pour que la liberté soit mise entre parenthèses ou confondue avec le nivellement des conditions matérielles d'existence, et que «l'homme nouveau» ne soit que la conformation de l'homme réel à la société planifiée. Il semble bien que c'est dans le libéralisme que la démocratie trouve l'expression la moins imparfaite de ses idéaux de liberté et d'égalité.

Conclusion

En résumé, nous avons soutenu que la démocratie libérale offre sans doute la seule possibilité durable de société démocratique.

Cette thèse classique, nous l'avons reprise en confrontant l'idéologie démocratique et l'idéologie libérale. La démocratie — définie comme la souveraineté du peuple — s'exprime par quatre principes de légitimité qui peuvent facilement entrer en opposition: 1) la conformité à la volonté générale, 2) la confiance placée dans l'élu, 3) la participation des citoyens et 4) le principe d'égalité-liberté. Le libéralisme se définit par la combinaison du quant-à-soi individuel et de l'égalité méritocratique. Malgré ses propres ambivalences, le libéralisme paraît offrir le seul mode de conciliation des quatre principes de légitimité démocratique.

On nous permettra, en terminant, de déplorer que la réflexion sur le libéralisme soit entravée par le traitement simpliste que lui réservent tant ses adversaires socialistes que ses amis les plus empressés.

Pour les socialistes, le libéralisme est avant tout «l'idéologie dominante». Ce n'est qu'en surmontant bien des réticences que certains courants admettent ses institutions politiques comme étant autre chose qu'une démocratie de façade derrière laquelle la bourgeoisie économique assure la reproduction de ses privilèges. Accaparés par la critique du libéralisme et le débat sur les modalités du passage à la société nouvelle, les socialistes ont négligé de préciser les traits de la démocratie qu'il faudra construire sur les ruines de l'ancien système. Leur prétexte a toujours été que la société sans classe est inédite et que personne ne doit fixer à l'avance l'organisation sociale que choisira le peuple libéré. Le résultat est que n'importe quel système peut prendre l'image de Marx pour enseigne dès l'instant où il élimine la propriété privée des moyens de production (Jouvenel 1983: 20).

Tout système de société suppose des forces dominantes qui l'ont porté au départ et cherchent à le river à leurs intérêts. La bourgeoisie économique a voulu faire du libéralisme une «idéologie du *statu quo*» (Dion 1961) en limitant aux propriétaires l'accès

au suffrage et en niant aux ouvriers leur droit (libéral) d'association syndicale. En plusieurs endroits, la démocratie a été supprimée au nom de la défense du droit de propriété. Mais parce que la tendance bourgeoise est depuis toujours (Vachet 1970) de ramener les libertés à une seule d'entre elles, la liberté d'entreprendre, rien n'autorise à croire que la suppression de cette liberté rendrait plus naturel et vertueux l'exercice des autres libertés.

Un mot sur la façon dont les courants socialistes les plus radicaux analysent le rôle de l'État dans l'économie libérale. Ils considèrent qu'au-delà de la fameuse « autonomie relative », l'État est conduit à avantager toujours les mêmes acteurs, soit la classe des entrepreneurs capitalistes. Mais il faut bien voir que pour cette école de pensée, le fait que les individus puissent investir, embaucher, débaucher, exporter, bref, rechercher des profits, est un scandale en soi. L'État le plus interventionniste aura beau submerger les entrepreneurs de taxes, réglementations et autres contraintes bureaucratiques, il apparaîtra comme à leur service dès lors qu'il tolère leur présence sur la scène économique.

Aussitôt que les socialistes démocrates cherchent à préciser les institutions politiques et le mode d'organisation économique de leur propre système de référence, ils sont conduits à voir dans le libéralisme autre chose que l'idéologie d'une classe, ou du moins il leur faut reconnaître à certaines solutions libérales une pertinence en soi. Il devient alors évident que la participation n'est liberté que si elle est volontaire et que l'égalité doit être dans l'autonomie, non dans la dépendance. Green (1983: 471) reconnaît que l'économie socialiste aura besoin du dynamisme des entrepreneurs privés. Beetham (1981) concède que le marché est le meilleur régulateur économique; il admet que le financement des journaux dans une démocratie socialiste est encore une question sans réponse, mais qu'il faudra trouver le moyen de garantir leur indépendance vis-à-vis du pouvoir. Encore un peu et l'on conviendra que la représentation implique non seulement la conformité au plus grand

nombre mais aussi la nécessaire délégation d'une confiance placée dans les hommes et les femmes appelés à gouverner.

Les libertariens ne rendent aucun service au libéralisme en entretenant la fable de l'État-minimal et du marché roi. Dénoncer le poids de l'État est une chose, cela en est une autre d'assimiler toutes ses interventions à une dégénérescence socialiste même quand elles répondent à des idéaux libéraux. On laisse croire que le message libéral pour une société meilleure tient en quelques recettes économiques. La formule de Churchill, qui fait de la démocratie libérale « le pire des systèmes... à l'exception de tous les autres », n'a sans doute pas été assez méditée. Elle est à considérer dans ses deux significations : l'option libérale s'impose de toute nécessité, certes, mais elle comporte sa part de tiraillements et de conciliations difficiles.

Références

- ARON R. (1972), *Études politiques*, Paris, Gallimard.
- BACHRACH P. (1967), *The Theory of Democratic Elitism: A Critique*, Boston, Little Brown.
- BEETHAM D. (1981), « Beyond Liberal Democracy », *The Socialist Register*, 1: 190-206.
- BERELSON B. et al. (1956), *Voting*, Chicago, University Press.
- BOUC A. (1981), *Le libéralisme contre la démocratie*, Le Sycomore, Paris.
- BOURRICAUD F. (1980), *Le bricolage idéologique. Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*, Paris, PUF.
- BOWLES S. et al. (1983), *A Democratic Alternative to Economic Decline*, New York, Doubleday.
- CARNOY M. et SHERER D. (1980), *Economic Democracy: The Challenge of the 1980s*, White plains, New York.
- CROZIER M. (1970), *La société bloquée*, Paris, Seuil.
- DAHL R. A. (1982), *Dilemmas of Pluralist Democracy: autonomy vs Control*, New Haven, Yale University Press.
- DION L. (1961), « Le libéralisme du *Statu Quo*: le droit protecteur », *Recherches sociographiques*, 2, 1: 69-100.
- , (1971), *Société politique: la vie des groupes*. Tome I: *Fondements de la société libérale*, Québec, PUL.
- FRIEDMAN M. (1962), *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press.
- FURET F. et al. (1985), *Terrorisme et démocratie*, Paris, Fayard.

- GREEN P. (1983), «Considerations on the Democratic Division of Labor», *Politics and Society*, 12, 4: 445-485.
- HAYEK F.A. (1960), *The Constitution of Liberty*, Chicago, university of Chicago Press.
- HERMANN-ORIGET C. (1983), «La notion d'État chez les économistes classiques, néo-classiques et keynésiens», dans Leca J. (dir.), *Élaboration d'un bilan concernant l'État français d'aujourd'hui et proposition de programmes d'action*, Paris, Ministère du Plan.
- HIRCHMAN A.O. (1983), *Bonheur privé. action publique*, Paris, Fayard.
- HORVAT B. (1982), *The Political Economy of Socialism*, Armark, M.E. Sharpe.
- JORDAN G. (1984), «Pluralistic Corporatism and Corporate Pluralism», *Scandinavian Political Studies*, 7, 3: 137-153.
- JOUVENEL B. (1983), *Marx et Engels. La longue marche*, Paris, Commentaire-Julliard.
- LEMIEUX P. (1983), *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Paris, PUF.
- LEVY M. (1983), «Liberal Equality and Inherited Wealth», *Political Theory*, 11, 4: 545-564.
- LINDBLOM C.E. (1977), *Politics and Markets: The World's Political Economy Systems*, New York, Basic Books.
- MACFARLANE A. (1978), *The Origins of English Individualism*, New York, University Press.
- MACPHERSON C.B. (1985), *Principes et limites de la démocratie libérale*, Montréal, Boréal Express.
- MARTIN R.M. (1983), «Pluralism and the New Corporatism», *Political Studies*, 31, 1: 86-102.
- MOLINO J. (1983), «Vous serez comme des Dieux... La racine des socialismes», *Commentaire*, 22, 2: 354-362.
- OLSON M. (1982), *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation, and Social Rigidities*, New Haven, Yale University Press.
- PATEMAN C. (1970), *Participation and Democratic Theory*, New York, Cambridge University Press.
- PITQUIN H.F. (1967), *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press.
- RANGEL C. (1982), *L'occident et le tiers Monde*, Paris, Robbert Laffont.
- RESNICK P. (1984), *Parliament vs People. An Essay on Democracy and Canadian Political Culture*, New Star Books, Vancouver.
- SARTORI G. (1962), *Democratic Theory*, Detroit, Wayne State University.
- SCHUMPETER J. (1950), *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper and Row.
- TALMON J.L. (1966), *Les origines de la démocratie totalitaire*, Paris, Calman-Lévy.
- TOCQUEVILLE A. (1968), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard.
- USHER D. (1981), *The Economic Prerequisite to Democracy*, New York, Columbia Press.
- VACHET A. (1970), *L'idéologie libérale. L'individu et sa propriété*, Paris, Anthropos.